RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018

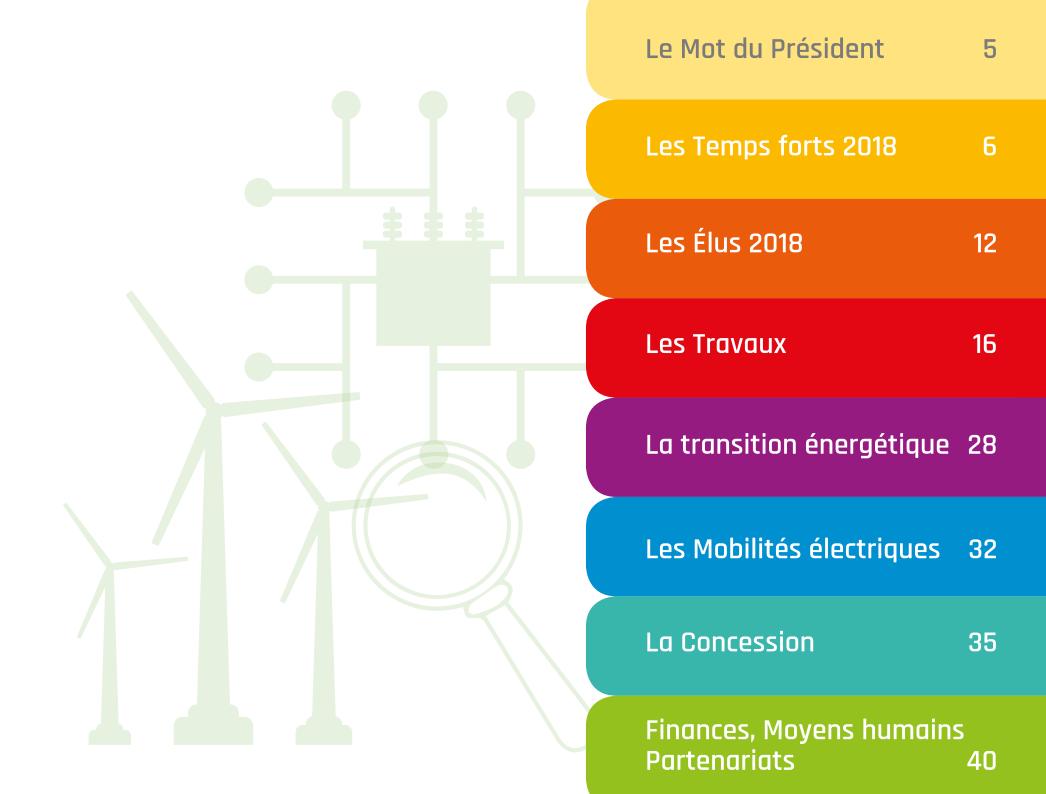








Toujours prêt à s'engager sur de nouveaux projets pour rendre un service public performant aux collectivités, le Syndicat continue d'avancer sur la Transition énergétique par des prospectives visant les énergies renouvelables et les réseaux intelligents (connectés).





2018

"...une activité toujours intense de notre structure, tant sur nos missions historiques que sur les développements de services nouveaux..."



Jean GAUBERT Président du



Edito

Chers Collègues,

Ce rapport d'activité sera le dernier que je vous présente : en effet les élections municipales prochaines désigneront de nouveaux représentants au SDE22, dont par choix je ne serai pas !

Il témoigne d'une activité toujours intense de notre structure, tant sur nos missions historiques que sur les développements de services nouveaux, déjà connus de vous, ou à venir (telle que la SEM Energie que nous avons créée en fin d'année 2018 et qui n'aura d'activité qu'en 2019).

Il vous apportera, pour vous et ceux qui seront en charge de nos collectivités locales après mars 2020, des informations, qui je l'espère, seront utiles pour votre mandat futur; sur la capacité du SDE22 à être un acteur évident de la transition énergétique dans notre département, tant par ses moyens que par ses compétences.

Quant à moi, je mesure avec le Comité Syndical qui finit son mandat, la chance que nous avons eu et le plaisir d'avoir œuvré ensemble pour le bien de nos concitoyens.

Mais trêve de discours, tournez plutôt les pages...

Jean GAUBERT



Les Temps forts

2018





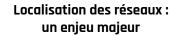




JANVIER

FÉVRIER

MARS.....



Travailler à proximité des réseaux sensibles impose certaines obligations. Elles ont été détaillées lors d'une réunion d'information sur la prévention des dommages liés aux réseaux, le mardi 9 janvier 2018, à l'invitation du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, de l'Association des maires et présidents d'EPCI des Côtes d'Armor et de l'Observatoire régional DT/DICT... Cette rencontre a rassemblé une soixantaine de personnes, élus et techniciens. La réglementation a instauré de nouvelles obligations en terme de précision de localisation des réseaux ainsi que l'usage d'un fond de plan unique pour localiser ces réseaux : le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Mobilité GNV : le SDE22 aux côtés de Dinan Agglomération

Accompagner le développement de la mobilité durable au Gaz naturel véhicules (GNV) et Bio-GNV et la production de gaz renouvelable dans l'agglomération de Dinan : tel est l'enjeu de la convention de coopération signée le mardi 27 février 2018, entre Jean Gaubert, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor ; Arnaud Lécuyer, Président de Dinan Agglomération, et Alain Raguénès, Directeur territorial adjoint GRDF Bretagne.

Certificats d'Économie d'Énergie : une plateforme pour comparer les primes

A compter de mars 2018, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a mis à disposition des collectivités du département un comparateur de primes liées au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Cette plateforme permet d'estimer le montant de la prime et de comparer les offres proposées par les fournisseurs d'énergie. Chaque fournisseur déterminant librement le montant de ses primes, il est intéressant de les comparer gratuitement grâce à cette plateforme.

Travaux agricoles : prévenir les accidents autour des lignes électriques

De mars à novembre 2018, l'application Vigilignes a été expérimentée auprès d'une vingtaine de chauffeurs des Cuma (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) de Plurien et de Hénanbihen. Elle a pour objectif de prévenir les accidents lors de travaux agricoles autour des lignes électriques. Un signal lumineux, vibratoire et sonore est émis à l'approche d'une ligne électrique aérienne.









AVRIL

en Côtes d'Armor

Au service de la transition énergétique

Vendredi 20 avril 2018, à Saint-Brieuc, Jean Gaubert, Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor et Bernard Fourdan, Directeur Territorial GRDF Bretagne (Gaz Réseau Distribution France), ont signé une convention départementale de partenariat, dans le but de coordonner leurs actions et conjuguer leurs expertises au service de la transition énergétique en Côtes d'Armor.

Le SDE22 et l'Adac 22 renforcent leur partenariat

Jeudi 24 mai 2018, les agents du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor ont rencontré ceux de l'Agence Départementale d'appui aux collectivités (Adac 22). Objectif : renforcer le partenariat de ces deux structures départementales, qui travaillent au service des communes.

Le Mené : la concession de desserte en gaz naturel attribuée à GRDF

Une procédure a été engagée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor en octobre 2017 pour desservir la commune du Mené en gaz naturel, et plus particulièrement les établissements Kermené. Lundi 28 mai 2018, les élus du comité syndical ont décidé d'attribuer la concession de la desserte en gaz naturel et son exploitation à GRDF, pour une durée de 30 ans. Cette desserte, qui alimentera en gaz l'entreprise Kermené et une partie du bourg de Collinée, nécessitera un investissement de 1,6 M €.

TEO : un nouveau visage pour Saint-Brieuc

La deuxième tranche du chantier TEO a débuté au mois de mai 2018 dans le centre-ville de Saint-Brieuc. Cette deuxième phase de travaux a permis de réaliser 1,850 km de la ligne TEO, entre le pont d'Armor et le rond-point de La Croix-Mathias. Au total, 187 lanternes fonctionnelles et 30 lanternes d'ambiance ont été installées. Sur le parvis de la gare, 10 grands mâts en bois de 15 m ont été posés. Deux de ces mâts sont équipés d'une animation spécifique : une horloge de marée indiquant en temps réel par le biais de leds la hauteur des marées en baie de Saint-Brieuc.









JUIN

Géoréférencement : 1 700 km de réseaux à détecter

D'ici le 1^{er} janvier 2020, les 1 700 km de réseaux d'éclairage public des communes urbaines du département devront être détectés et géoréférencés. En juin 2018, le SDE22 a mené cette opération sur la commune de Loudéac. L'entreprise Etudis de Cesson-Sévigné (35) a notamment expliqué aux élus et à la presse le fonctionnement de leurs appareils adaptés, qui ont permis de situer précisément les 100 km de réseaux d'éclairage public de la ville.

Un voyage d'études pour découvrir « Power-to-Gas »

Du 11 au 13 juin 2018, une délégation d'élus du Mené a réalisé un voyage d'études en Allemagne. Cécile Vacquier-Bigot et David Connan, du service énergies du SDE22, y ont participé. Tous ont découvert la technologie « Power-to-Gas ». Cette solution d'avenir permet de transformer l'électricité, issue d'énergies renouvelables, en gaz hydrogène. Ainsi converties, ces énergies peuvent être stockées et transportées dans les réseaux de gaz naturel.

Le SDE22 et l'Alec du Pays de Saint-Brieuc signent une convention de partenariat

Lundi 16 juillet 2018, Jean Gaubert, Président du SDE22, et Michel Hinault, Président de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (Alec) du Pays de Saint-Brieuc, ont signé une nouvelle convention de partenariat. Les deux partenaires s'engagent à travailler ensemble pour la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc; à développer des actions d'assistance et de conseil aux collectivités et à accompagner les collectivités dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie. Le SDE22 soutient les structures départementales de Conseil en énergie partagée (CEP). A ce titre, il accompagnera financièrement l'Alec en 2018, à hauteur de 80 000 €.

Les élus du comité se sont réunis à Lamballe

JUILLET.....

La dernière réunion avant la période des vacances d'été a eu lieu au haras de Lamballe.

Ce rapprochement avec les territoires permet d'appréhender au plus juste les attentes des élus locaux, mais aussi de faire découvrir aux élus du comité la richesse de notre département.









SEPTEMBRE

OCTOBRE

Véhicules électriques et gaz : une rencontre technique bien suivie

Le mardi 25 septembre 2018, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (Alec) du Pays de Saint-Brieuc a organisé - en partenariat avec le SDE22 - une rencontre technique sur les véhicules et engins communaux électriques et gaz. Cette journée a rassemblé une cinquantaine de personnes au Véhipôle de Ploufragan. Des essais de véhicules ont notamment été proposés aux représentants des collectivités..

Une cinquantaine de personnes au petit-déjeuner spécial GNV, à Ploufragan

L'Association de la Zone Industrielle des Châtelets (Azic) - en partenariat avec le SDE22, Creativ, Bretagne Supply Chain et GRDF - a organisé un petit-déjeuner consacré au GNV (Gaz Naturel Véhicules), le mercredi 26 septembre 2018, à Ploufragan. Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes.

Révision des statuts du SDE22

En octobre 2018, le SDE22 engage une procédure de révision de ses statuts, afin de s'adapter à l'évolution des nouveaux textes intervenus dans le domaine de l'énergie et pour permettre la mise en œuvre de nouveaux projets liés à ses activités, et ainsi répondre aux besoins des collectivités. Les conseils municipaux et communautaires disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Les communes et les EPCI ont délibéré favorablement pour l'adoption de ces nouveaux statuts.

Bennes à ordures ménagères au gaz : une délégation costarmoricaine en visite à Caen

Mardi 16 octobre 2018, une délégation costarmoricaine s'est rendue à Caen. Objectif : découvrir le site de Véolia propreté, qui fait rouler des bennes à ordures ménagères au gaz, sur le territoire de la communauté urbaine Caen la Mer. Dans les Côtes d'Armor, Dinan Agglomération ambitionnait de faire rouler sa première benne à ordures ménagères au gaz naturel à l'horizon de janvier 2020.







..... NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Une délégation guadeloupéenne en Côtes d'Armor

A l'occasion du départ de la Route du Rhum, une délégation du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) a été reçue en Côtes d'Armor le mardi 30 octobre 2018. Le SDE22 et le Sy.MEg ont signé une charte de coopération et d'amitié. Les deux syndicats se sont engagés à échanger dans leurs domaines de compétences : accompagnement de la transition énergétique, maîtrise de l'énergie, actions développées par leurs Sociétés d'économie mixte...

Ouest Charge : un nouveau service de mobilité électrique dans le 22, 29 et 35

Mardi 20 novembre 2018, les trois Syndicats Départementaux d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), et Izivia, filiale mobilité électrique du Groupe EDF, ont officialisé la signature d'un contrat d'exploitation technique et commerciale des 487 bornes de recharge des trois départements, pour une durée de deux ans reconductibles. Cette signature s'est déroulée dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales, aui se tient à Paris.

Evran : un fil téléphonique mis à terre pour protester contre l'inertie d'Orange

En 2018, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a du faire face depuis de nombreux mois à l'inertie des services d'Orange. Lors des travaux d'effacement ou de renforcement à Evran, et malgré ses obligations, l'opérateur n'a pas basculé ses réseaux aériens de téléphone en souterrain. Ce manquement a empêché le SDE22 de terminer les travaux et a suscité l'incompréhension des élus et des habitants. Après plusieurs relances et sans intervention d'Orange, le SDE22 a décidé, en novembre 2018, de mettre à terre le réseau téléphonique, à Evran. L'entreprise STE de Dinan a effectué ces travaux le jeudi 22 novembre 2018.

Création de la SEM Énergies 22

La Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies 22 a officiellement vu le jour le vendredi 21 décembre 2018. Présidée par Dominique Ramard, elle a pour mission d'impulser et d'accompagner la production d'énergies renouvelables en Côtes d'Armor, à travers quatre champs d'intervention majeurs : le gaz naturel véhicules, la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque.

Congrès des Entreprises publiques Locales

Les 4 et 6 décembre 2018 avait lieu pour la première fois à Rennes le congrès des Entreprises publiques Locales (EPL). Le SDE22 est membre de cette structure et à ce titre une délégation du SDE s'est rendue à ce congrès sous la conduite de Dominique RAMARD et Jannig LE PEVEDIC.



Les élus du SDE22 2018

Les instances

LE SDE22 est administré par un comité constitué de représentants :

- > des communes du département
- > des EPCI du département



LE BUREAU

Le Président : Jean GAUBERT Les Vice Présidents (8)

- > Pierre GOUZI Lannion
- > Christian LE RIGUIER Saint-Martin des Prés
- > Viviane LE DISSEZ Plancoët
- > Roger ROUILLE Lamballe
- > Jean-Yves JAGUIN Bégard
- > Gilbert ROBERT Saint-Brieuc
- > Ange HELLOCO Loudéac Communauté Bretagne Centre
- > Odile MIEL-GIRESSE Dinan

Représentants des communes

> Ange HELLOCO - Loudéac Communauté Bretagne Centre Représentant des EPCI

LE COMITE SYNDICAL

Les membres du Comité : représentants des communes (28)

- > Marie France AUFFRET Guingamp
- > Dominique BRIAND Caulnes
- > Gilles CHAPERON Quessoy
- > Bernard CHAPIN Le Mené
- > Marianne DANGUIS Saint-Quay Portrieux
- > Michel DANIEL Plestin les Grèves
- > Patrice DARCHE Binic
- > Anne DELTHEIL Pléhédel
- > Claude DESANNEAUX Langueux
- > Jean-Paul DUAULT Loudéac
- > Bernard ERNOT Perros-Guirec
- > André GUILLEMOT Paimpol
- > Daniel JACOB Trédrez Locquémeau
- > Yvon LE BIANIC Runan
- > Jean-Paul LE CALVEZ Quemper Guezennec
- > Arnaud LECUYER Saint-Potan
- > Françoise LE FUR Ploeuc-L'Hermitage
- > Jean-Paul LE MEE Ploufragan
- > Yves LE MOINE Trégomeur



- > Claude LOZAC'H Lohuec
- > Patrick MARTIN Plouagat
- > Christine MINET Saint-Brieuc
- > Yannick MORIN Erquy
- > Jean-Pierre OMNES Plurien
- > Nicole POULAIN Andel
- > Jean REUNGOAT Pleudihen sur Rance
- > Dominique VIEL Illifaut
- > Philippe WEISSE Quemperven

Les membres du Comité représentants des EPCI (9)

- > Jean-Luc BARBO- Lamballe Terre et Mer
- > Jean-Luc BOISSEL Dinan Agglomération
- > Jean-Yves DANNIC Guingamp Paimpol Agglomération
- > Pierre DELOURME Saint-Brieuc Armor Agglomération
- > Michel FORGET Dinan Agglomération
- > Thérèse HERVE Lannion Trégor Communauté
- > Michel HINAULT Saint-Brieuc Agglomération
- > **Jean-François LE BESCOND** Lannion Trégor Communauté (1 démission en cours de mandat)

LES COMMISSIONS

- > Eclairage public
 présidée par Christian LE RIGUIER
- > Transition énergétique présidée par Roger ROUILLE
- > Administration Finances Règlement présidée par Gilbert ROBERT
- > Télécommunications et Technologies de communications
 (réseaux et services) / présidée par Pierre GOUZI
- > Energies (Gaz et énergies alternatives)
 présidée par Jean-Yves JAGUIN
- Distribution Electrique présidée par Viviane LE DISSEZ
- Relation avec les usagers et les collectivités
 présidée par Odile MIEL-GIRESSE

Le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises

Les commissions et les nombreux groupes de travail (SEM, patrimoine bâti, bornes de recharge, règlement...) totalisent une vingtaine de réunions.





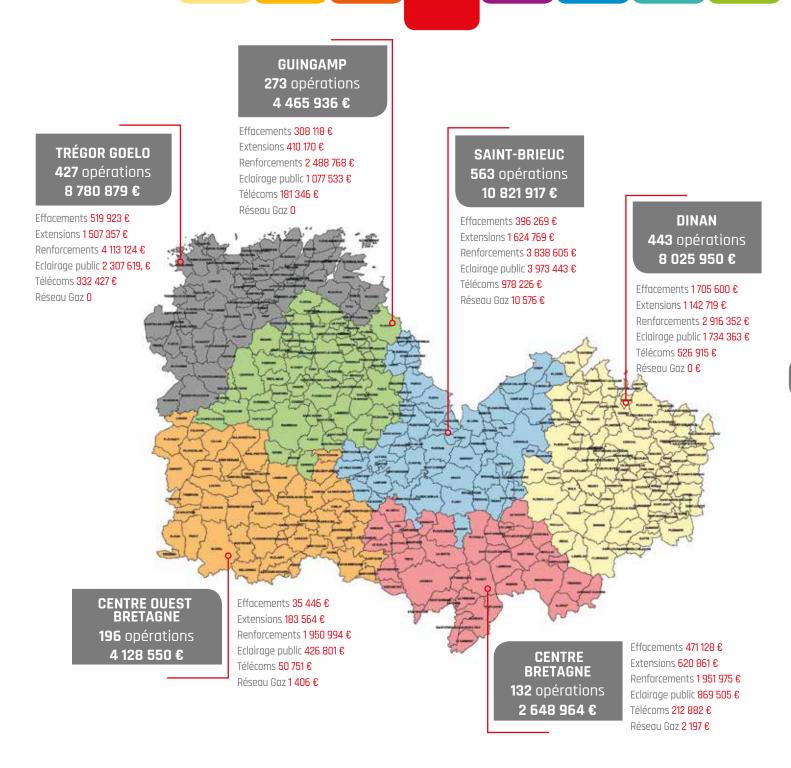
Travaux 2018

Travaux réalisés en Côtes d'Armor

RÉPARTITION DES TRAVAUX PAR COLLÈGE

Renforcements, éclairage public, effacements, extensions, télécom, gaz.

> 2 034 OPÉRATIONS 38 871 772 €



Électricité

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique dans le cadre des dispositions de contrat de concession. Il permet ainsi au quotidien de garantir une alimentation électrique de qualité. Le montant total de travaux ne cesse d'augmenter chaque année pour répondre aux besoins des usagers de notre territoire.

En 2018, le Syndicat a investi **19 066 312 €** sur le réseau électrique, soit une hausse de près de 4 % par rapport à 2017.

RENFORCEMENT RENOUVELLEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX

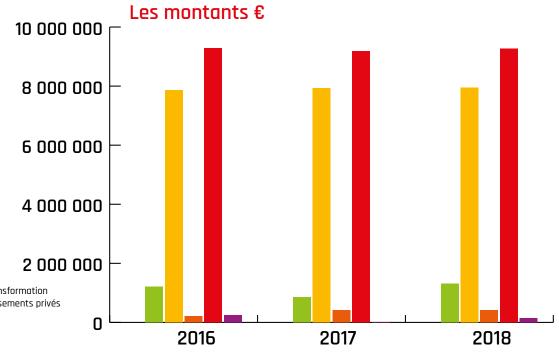
525 opérations financées par le SDE22 ont été réalisées dans le département, dont **308** opérations de sécurisation de réseaux, qui ont pour but d'éliminer les réseaux en fils nus, qui sont très souvent la cause de nombreuses coupures électriques durant les conditions climatiques difficiles. Dans les prochaines années le budget consacré à ces opérations sera encore conséquent.

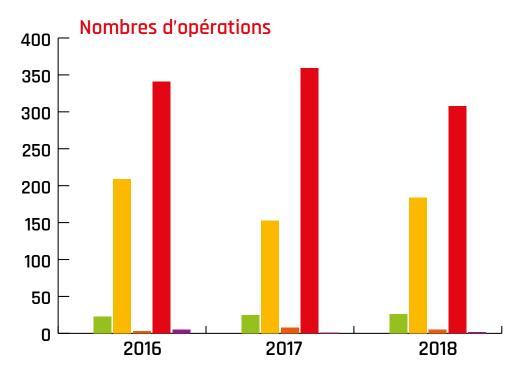


EXPÉRIMENTATION: APPLICATION VIGILIGNES

Afin de faire face aux accidents professionnels liés aux travaux agricoles exécutés à proximité de lignes électriques aériennes le SDE s'est engagé au coté de divers acteurs régionaux. Une charte a été signée pour répondre à cette préoccupation. Dans le cadre du signalement des lignes aériennes à risques, ENEDIS a proposé une expérimentation d'une application sur smartphone dénommée VIGILIGNES qui émet un signal lumineux à l'approche des lignes électriques.

Le PEBreizh s'est aussi engagé dans cette démarche.





EXTENSIONS DE RÉSEAUX

De nombreuses extensions de réseau sont réalisées pour répondre aux demandes concernant :

- > Les bâtiments agricoles : 237 900 € 20 dossiers ont été ouverts
- > Les bâtiments communaux : 288 245 € -44 projets ont été accompagnés qui ont permis d'alimenter des équipements communaux.
- > Les lotissements communaux : 1 364 606 € pour réaliser la basse tension des lotissements.
- Les particuliers : 84 dossiers réalisés pour un montant de plus d'1 million d'€.

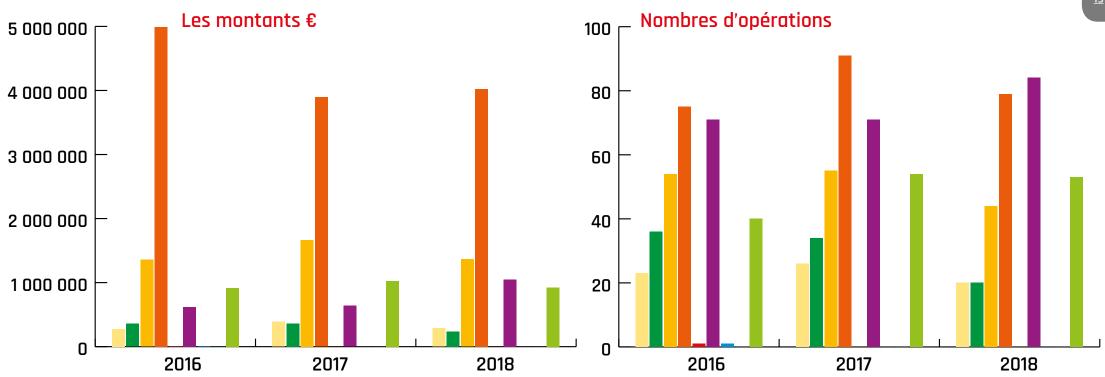
EFFACEMENTS DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le SDE22 a traité **79 opérations** d'effacement de réseau pour un montant de **4 023 079 €** à la demande des communes du département. Opérations effectuées dans le cadre de programmes d'amélioration de l'environnement, mais visant aussi à supprimer les lignes électriques aériennes au profit de l'enfouissement ou de mise en façade de ces lignes.

Le coût de ces opérations reste cependant élevé. Les communes définissent leurs projets en fonction de leur possibilité financière et de leur programmation communale.

L'exigence de la qualité au service des communes et des usagers.





Éclairage public



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

L'Éclairage public doit être utile et efficace.

Le SDE22 assure la maîtrise-d'ouvrage de tous les projets d'éclairage public tant au niveau technique que financier. Ces Equipements d'aménagement des espaces publics font l'objet de toutes les attentions. La maîtrise de l'éclairage public est une source de réduction des consommations électriques.

L'éclairage public doit être utile et efficace, ses enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux, il a pour but de garantir :

- > La sécurité des personnes et des biens ;
- > La maîtrise de la consommation d'énergie ;

> La diminution des nuisances lumineuses, (arrêté du 27 décembre 2018).

Pour aider les collectivités à rénover leurs installations, le SDE22 propose du matériel performant qui génère des économies d'énergies.

Chaque année, pour l'ensemble des communes du département, le SDE22 effectue, des travaux d'extension, de renouvellement d'éclairage public, d'illumination...

Pour 2018:

11 274 234 € d'investissement ont été réalisés sur l'ensemble du territoire pour

933 chantiers réalisés.

NOUVELLE REGLEMENTATION

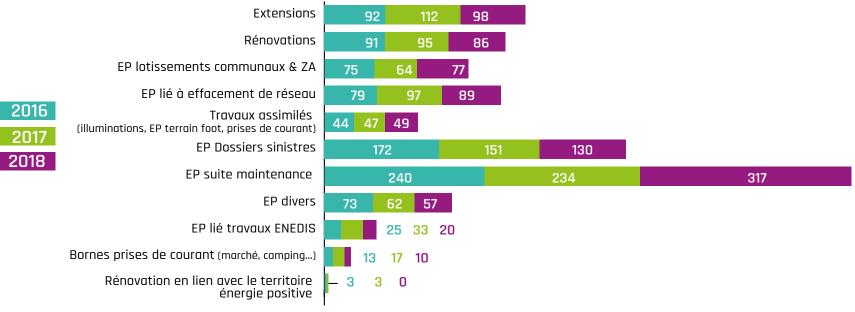
Un Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses a été publié au Journal Officiel.

Cet arrêté a pour but de fixer les prescriptions techniques concernant la conception et le fonctionnement des installations lumineuses. Il faut dès à présent anticiper les prescriptions de l'arrêté qui seront applicables le 1er janvier 2020.

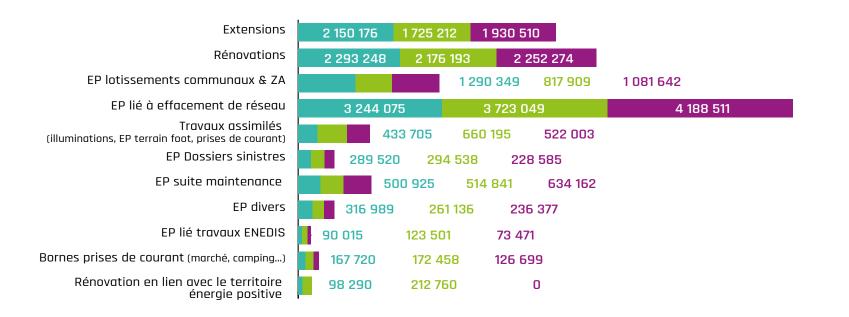
Toutefois, certaines dispositions du texte auraient pu relever de la bonne pratique, afin de permettre une application plus souple de la norme par les collectivités territoriales. La diversité des communes rend le texte complexe. Depuis la publication de cet arrêté, on a pu observer que certaines formulations d'exigences sont difficiles à comprendre et ont soulevé de nombreuses questions d'interprétation. : il sera nécessaire de clarifier le texte afin qu'il puisse être bien compris, et bien appliqué.



Nombres de chantiers réalisés



Les montants €



Quelques réalise





Gammenec'h

ations en 2018











Éclairage public

MAINTENANCE ET DÉPANNAGES

Un éclairage performant passe nécessairement par une maintenance organisée et régulière.

C'est pourquoi, le SDE22 accompagne les collectivités et se charge ainsi de la maintenance de la quasi totalité des points lumineux des communes du département, (4 communes ayant conservé la maintenance en interne).

119 350 points lumineux sont contrôlés tous les 2 ans. Les participations financières des communes sont forfaitaires et sont établies selon 2 critères :

- > Foyer dit « traditionnel » le forfait annuel est de 13,81 €
- > Foyer dit « étanche » et leds le forfait annuel est de **11,45 €** Les coûts de revient étant respectivement de 20 € et 16 €

à la charge de la commune

Le SDE22 prend en charge 40 % de la dépense.

A noter que sont inclus dans les forfaits les travaux de géo référencement.

La maintenance est basée sur des opérations de remplacement systématique des sources lumineuses permettant de garantir des performances lumineuses de qualité et répondre aux exigences de sécurité attendues par les élus des territoires.

Les travaux sont confiés à des entreprises via un marché à bons de commandes sous contrôle systématique des agents du SDE22.

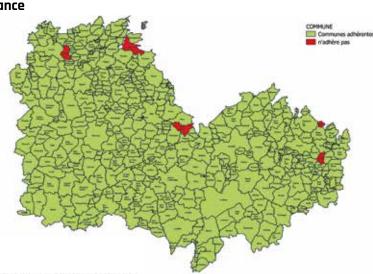
la pérennité de l'éclairage public est ainsi assurée.

L'enveloppe financière de la maintenance

de l'éclairage public est de 2 237 863 € POUR 2018

(1849 317 € en 2017)

Carte d'adhésion au Service entretien de l'éclairage public



CHIFFRES CLÉS 2018 Autres 7 313 ODURES Métalliques 6 223 LED 4 786 Ballons à vapeur de mercure 6 681 Quelles types de sources lumineuses sont installés dans le département ?

Grace aux travaux de rénovation menés et cofinancés par le SDE22, de nombreuses communes ont fait le choix de supprimer les lampes à vapeur de mercure (ou ballons fluorescents) de leur patrimoine, sources énergivores, et dont la commercialisation est arrêtée depuis 2015. Les lampes à vapeur de mercure présentant une efficacité lumineuse réduite.

6 681 points lumineux « ballons à vapeur de mercure » restent à remplacer sur l'ensemble du patrimoine.

Cette démarche engagée depuis de nombreuses années avec les communes sur la base du volontariat a permis de réduire les nuisances lumineuses et diminuer significativement le coût de l'éclairage.

Les lampes à vapeur de mercure qui composent 30 à 35 % du parc d'éclairage public en France (5,6 % en Côtes d'Armor) sont deux fois moins efficaces que les lampes à vapeur de sodium par exemple. la technologie obsolète de cette technologie rend ces lampes moins fiables et plus énergivores que les solutions qui existent sur le marché. Ces lampes ne sont plus commercialisées.

POURSUITE DE LA SUPPRESSION DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE (BALLONS FLUORESCENTS)



Il ne reste plus que 6 681 lampes à vapeur de mercure. Dans quelques années seulement elles seront toutes remplacées ou supprimées.

LE PCRS

Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) continue d'être discuté pour servir de fond de plan commun aux réponses aux déclarations de travaux et aux projets avec une précision compatible avec les direc-

Après les premiers contacts avec les EPCI, SDAEP, ENEDIS et GRDF, les échanges avec les partenaires potentiels se sont étendus au Conseil Départemental,

l'IGN, Mégalis et Orange.

tives nationales.

Même si un consensus technique semble s'orienter vers une initialisation partant d'une photo aérienne haute résolution (complétée par la vectorisation des éléments principaux), il reste à confirmer les participations financières de chacun et surtout engager le processus qui permettrait de tenir à jour cette cartographie au fil des travaux locaux et la publier.

GÉORÉFÉRENCEMENT

Le géoréférencement des réseaux a été engagé en 2017 au SDE22.

L'obligation de géoréférencer les réseaux a contraint le Syndicat à s'engager sur ce dispositif compte tenu de son implication dans le domaine.



Il existe deux types de réseaux qui doivent être géoréférencés dans toutes les communes :

Les réseaux dits « sensibles », éclairage public, électriques, gaz, vapeur, ouvrages contres les inondations/Submersions,

Les réseaux dits « non sensibles » adduction eau potable, assainissement (eaux usées et eaux pluviales). Suite à la réglementation anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) il est de la responsabilité du SDE22 de géoréférencer les réseaux dits « sensibles » d'éclairage public qui appartiennent aux collectivités. C'est pourquoi dans le cadre de la mutualisation de cette opération, le SDE a proposé de fixer le prix à 3€ par foyer lumineux réparti pour 60 % à la charge de la collectivité et 40 % à la charge du Syndicat. La durée de ce dispositif est fixée à sept années.

(Réforme anti-endommagement des réseaux, voir page : 44)

DT/DICT

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. Toute déclaration doit obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique, accessible en ligne, qui recense la totalité des réseaux présents sur le territoire.

Le SDE22 s'est engagé dans cette démarche depuis 2017, et en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public, il a assuré la diffusion des DT pour ses travaux d'éclairage public, et a répondu à **22 014 DT et DICT** transmises par les exploitants de réseaux et entreprises sur le site du guichet unique.

Le SDE22 assure cette prestation pour la quasi totalité des communes du département pour les réseaux d'éclairage public.



86 dossiers de sinistres

SINISTRES

La compétence « maintenance de l'éclairage public » exercée par le SDE22 intègre la gestion et le suivi des dommages causés aux installations (candélabres, points lumineux, projecteurs ...) suite à des vols, dégradations ou accidents. En cas de sinistre, le Syndicat se charge de régler les procédures de déclarations auprès des assurances et de gérer les plaintes s'il y a lieu.

Durant l'année 2018 le service a géré :

- > **86** dossiers « accident » dont l'auteur des faits a été identifié.
- > dont **59** dossiers ont été pris en charge par les assurances des tiers.
- > 15 dossiers ont été traités en relation directe avec les particuliers ou les professionnels, lesquels ont pris en charge le montant financier des travaux à réaliser.
- > 1 médiation a été mise en place
- > 11 dossiers en cours d'instruction

LE FLÉAU DES VOLS DE CÂBLES DE CUIVRE

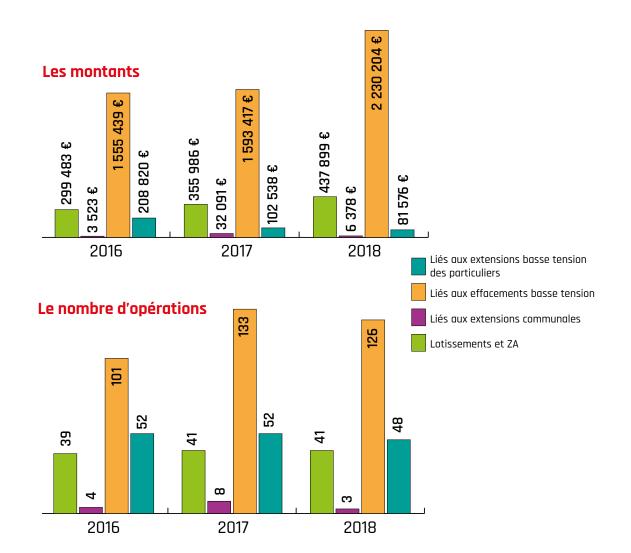


En forte croissance ces dernières années, les vols de câbles ont touché près de 20 communes dans le département. Convoités pour leur cuivre, les câbles électriques sont régulièrement vandalisés et volés. Le préjudice financier se répète chaque année, pour l'année 2018 c'est près de **70 000 €** de perte financière enregistrée. Le vol de câbles électriques peut avoir de lourdes conséquences en matière de sécurité. Le cuivre est une matière première rare dont le prix a flambé.

Des actions ont été entreprises pour lutter contre ces vols de métaux, notamment la surveillance faite par les forces de l'ordre sur le terrain qui peut jouer un rôle de dissuation.

Réseaux et infrastructures de communication électronique

EFFACEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE



42 km de réseau téléphonique effacés

Dans le cadre d'un aménagement de rue, si la collectivité décide de réaliser un effacement de réseaux ; il est nécessaire de réaliser l'opération dans son ensemble et effacer tous les réseaux existants tant les câbles électriques que téléphoniques.

Pour ce qui concerne le SDE22, les opérations sont réalisées en concertation avec Orange en laissant la propriété de l'infrastructure à l'opérateur. La charge financière des travaux d'infrastructures est supportée dans son intégralité par la commune.

Orange a en charge la fourniture du matériel pour le génie civil. Mais la charge financière est aussi assurée à 100% par la commune.

En 2018, **218 chantiers** d'effacement de réseaux coordonnés avec l'opérateur ont été conduits pour un montant de commandes de **2.7 millions d'euros.**

REDEVANCES ANNUELLES

Chaque année les communes perçoivent une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) utilisés par l'opérateur. Cette redevance est actualisée chaque année.



La transition énergétique. Les défis de l'énergie.

2018

Réseau gaz

Le SDE22 est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et exerce cette compétence facultative pour le compte de 67 communes dans les Côtes d'Armor. Les 29 autres communes exercent elles mêmes cette compétence.

En 2018, le SDE22 a attribué la délégation de service public pour la desserte en gaz de la commune du MENE à GRDF : 14 km de réseau d'amenée ont été réalisés depuis la commune de La Malhoure, et environ 3 km de réseau de desserte pour les usines de l'entreprise agroalimentaire Kermené, ainsi qu'une partie du bourg de Collinée.

En juillet 2018, une procédure de DSP a été lancée pour la desserte en gaz de la commune de VILDE GUINGALAN, l'entreprise Kermené est une des principales intéressées pour une alimentation en gaz.

Actuellement le SDE22 a concédé ses missions de distribution publique de gaz à 3 concessionnaires

- > **GRDF** alimente 64 communes en gaz naturel
- > **ANTARGAZ** alimente 1 commune en gaz naturel et 2 communes en propane
- > **VITOGAZ** dessert 1 commune en propane.

En tant que collectivité organisatrice du service public, le Syndicat est appelé à effectuer un contrôle de la bonne application des cahiers des charges sur l'ensemble du réseau gaz concédé.

Ce contrôle a lieu une fois par an, et les concessionnaires remettent un compte rendu d'activité au SDE qui se charge d'en faire une analyse.

INFOS

Un « **guide pratique pour l'achat de gaz propane en citerne** » a été réalisé pour apporter aux collectivités consommatrices de gaz en citerne, des éléments de comparaison entre les différents contrats (suite à une enquête réalisée auprès de 100 collectivités). Ce guide présente des recommandations et une grille d'analyse qui permet de négocier au plus juste les contrats de fourniture.

Ce guide est consultable sur le site www.sde22.fr.

Mobilité Gaz Naturel Véhicules (GNV)

Depuis 2016, le SDE est engagé dans un projet régional de construction de stations d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicules (GNV) avec un collectif d'acteurs et de partenaires impliqués.

La candidature du projet « **Bretagne Mobilité GNV** » déposé par le Pôle Energie Bretagne en réponse à l'appel à projets de l'ADEME a été retenue en janvier 2018 par l'Etat. Ce projet prévoit la construction de 9 stations GNV/bioGNV en Bretagne à échéance 2020-2021 et permettra de bénéficier d'une subvention de 200 000 € par station.

Dans les Côtes d'Armor, 2 stations ont été inscrites à cet appel à projets : Dinan/Quévert et Plouagat.

2 projets complémentaires prévus sur les secteurs de Lamballe et Saint-Brieuc ont été retenus dans le cadre d'un second appel à projets de l'ADEME.

En 2018, le travail avec les EPCI concernés a été approfondi et des contacts ont été pris pour communiquer auprès des futurs utilisateurs.

CONCESSION GAZ

Dans le cadre des renouvellements de concession, le SDE a pris l'attache d'un cabinet spécialisé – Le Caloch – et depuis mars 2018 des échanges ont lieu avec GRDF sur le contenu du projet de contrat de concession et sur la nécessité de bénéficier du détail de la valeur comptable et financière de la concession.

Le SDE s'interroge sur les dispositions actuelles du contrat de concession, toutes les conditions requises pour un renouvellement ne semblent pas réunies. Le contrôle par un cabinet est essentiel pour faire entendre notre position.

UN AVENIR POUR LE « GAZ PORTÉ » EN CÔTES D'ARMOR ?

Le réseau de gaz naturel dans les Côtes d'Armor est peu étendu par rapport aux autres départements. Une réflexion a été engagée sur le « gaz porté ». Ce dispositif permettrait d'exploiter au mieux cette source d'énergie mise en œuvre dans le cadre de la méthanisation. Le potentiel de cette activité est important en Côtes d'Armor.



Patrimoine bâti

Pour accompagner les communes du département dans leurs projets de rénovation énergétique. Le SDE22 a lancé un 1^{er} appel à projets. Ce 1^{er} volet porte sur l'isolation des combles perdus dans les bâtiments communaux.

- > **15 communes** ont déposé des dossiers. Les travaux seront réalisés en 2019.
- > Le montant d'aide apporté par le SDE22 est chiffré à 120 000 €.

Le dispositif évoluera sous une autre forme en 2019 pour mieux répondre aux attentes des communes.





Depuis 2005, l'État oblige les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, réseau de chaleur) à réaliser des économies d'énergie eux-mêmes ou par le biais de leurs clients.

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE), correspondent à l'application des mesures françaises en faveur de la réduction de la consommation énergétique. C'est un système qui permet d'amortir les dépenses liées aux travaux d'économies d'énergies.

Un CEE représente une quantité d'énergie.

Le Syndicat Départemental accompagne les collectivités dans ces opérations il propose une plateforme de valorisation des CEE pour ses adhérents. C'est un **outil de comparaison des primes CEE (nr-pro)**, accessible depuis le site internet du SDE permettant aux communes, en amont de leurs travaux de connaître le montant de la prime dont ils pourront bénéficier.

Ce dispositif permet de récupérer une aide financière pour les collectivités qui effectuent des opérations d'**amélioration de la performance énergétique** de leur patrimoine.

Le SDE22 recueille les éléments nécessaires à la constitution des dossiers auprès des collectivités ou par l'intermédiaire des CEP. 95 % du produit de la vente est reversée aux collectivités adhérentes.

Dans le cadre du programme « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » pour les territoires labellisés de St Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer, une valorisation des CEE a été obtenue. Ce programme prend en compte les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales.

Les premiers dossiers validés représentant **28 GWh** cumac ont été vendus pour un montant de près de **170 000€**. L'ensemble des opérations, qui représentent près de **400 GWh** cumac seront finalisées en 2019.

Tout accompagnement par le SDE est approuvé par une convention en amont du projet.

Groupement d'achat d'énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation pour le gaz naturel et au 1^{er} janvier 2016 pour l'électricité. Il a donc fallu adopter la procédure de la commande publique pour les collectivités.

Le SDE22 a donc constitué un groupement d'achat d'énergies auxquels adhérent des communes, des établissements publics, des collèges...

Ce groupement réunit plus de **500 membres** et **7 500 contrats** de fourniture d'énergie sont gérés par le SDE22.

En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif poursuivi est d'obtenir des prix attractifs, mais aussi de garantir aux adhérents une sécurité juridique en matière de marchés publics, tout en ayant l'assurance de bénéficier d'une expertise de qualité.

Les marchés en cours au 31 décembre 2018

> Électricité - Contrats supérieurs à 36 KVA

Du 1er novembre 2017 au 31 décembre 2019 : Direct Énergie et EDF

> Électricité - Éclairage public

Du 1er novembre 2017 au 31 décembre 2019 : Direct Énergie

> Gaz naturel

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 : Total Spring

Marchés à venir :

Le renouvellement des marchés d'électricité pour les contrats supérieurs et inférieurs à 36 KVA sera lancé en 2019 pour être effectif à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour faciliter le suivi des consommations, le SDE a fait l'acquisition d'un logiciel de management de l'Energie pour apporter aux membres du groupement d'achat d'énergie un suivi dynamique des consommations. Cet outil permettre de collecter des données de consommation directement auprès des fournisseurs et des distributeurs et de restituer les résultats sous forme de tableaux de bord.

Cet outil est mis en œuvre dans le prolongement de SMAE (suivi des Marchés d'Achat d'Energie) mis en place en 2017.



Mobilités Électriques

2018

territoire d'énergie côtes d'ARMOR

Bornes de recharge électrique

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2018 EN CÔTES D'ARMOR

Un nouveau service public est opérationnel dans les Côtes d'Armor : celui de la mobilité électrique.

164 bornes (accélérées) et **8** bornes (rapides) ont été installées puis mises en service progressivement tout au long de l'année.

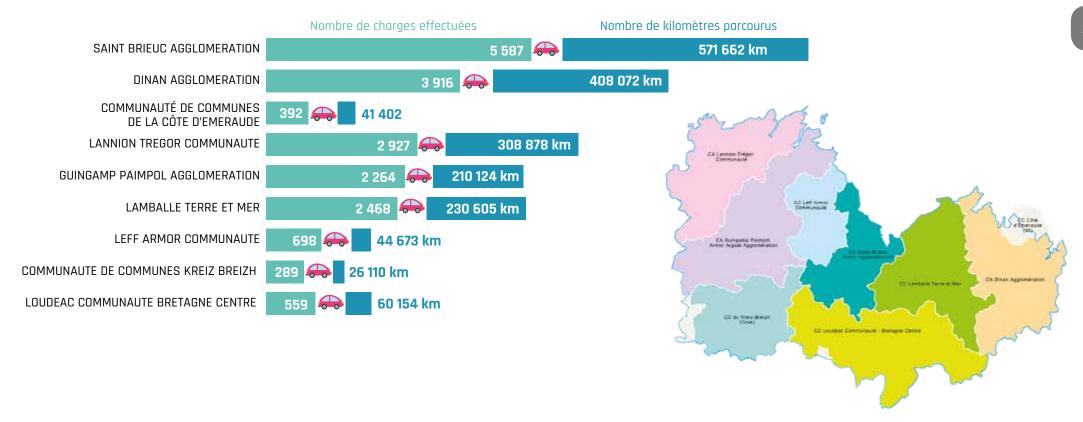
Le choix des lieux d'implantation des bornes s'est fait en concertation avec les Communautés de communes. Ce maillage du territoire costarmoricain permet ainsi d'offrir aux utilisateurs de véhicules électriques plus d'autonomie dans leurs déplacements

Les bornes de recharge accélérée permettent une recharge partielle (en-

viron 20 km d'autonomie en 15 minutes) ; les bornes de recharge rapide permettent une recharge complète de batterie (environ 150 km d'autonomie en moins de 30 minutes).

En 2018, près de 1 000 usagers ont utilisé ce réseau, 18 987 recharges ont été effectuées, ce qui représente 1 855 507 km parcourus. Pour rappel, 6 619 recharges avaient été effectuées en 2017, représentant 552 009 km parcourus.

1 855 507 km parcourus en voiture électrique, ce sont 185,5 tonnes de CO2 non rejetés.



ALLER VERS UN TARIF UNIQUE

Une réflexion est engagée dans le Grand Ouest pour arriver à un tarif unique pour le paiement des recharges sur les bornes dédiées aux véhicules électriques .

Un appel d'offres commun a été lancé pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et de l'Ille et Vilaine. La société IZIVIA s'est vue confiée l'exploitation des bornes pour le compte des Syndicats depuis fin 2018.

Quant à la maintenance, la société LE DU a été retenue pour sa proximité territoriale, et l'exigence attendue du temps d'intervention sur l'ensemble des bornes déployées dans le département.

ACCÈS AU RÉSEAU OUEST-CHARGE

Grâce à un badge unique, le propriétaire d'un véhicule électrique peut accéder aux bornes des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Vendée, du Maine-et-Loire et de Mayenne, ainsi qu'au réseau Corri-door pour le reste de la France.

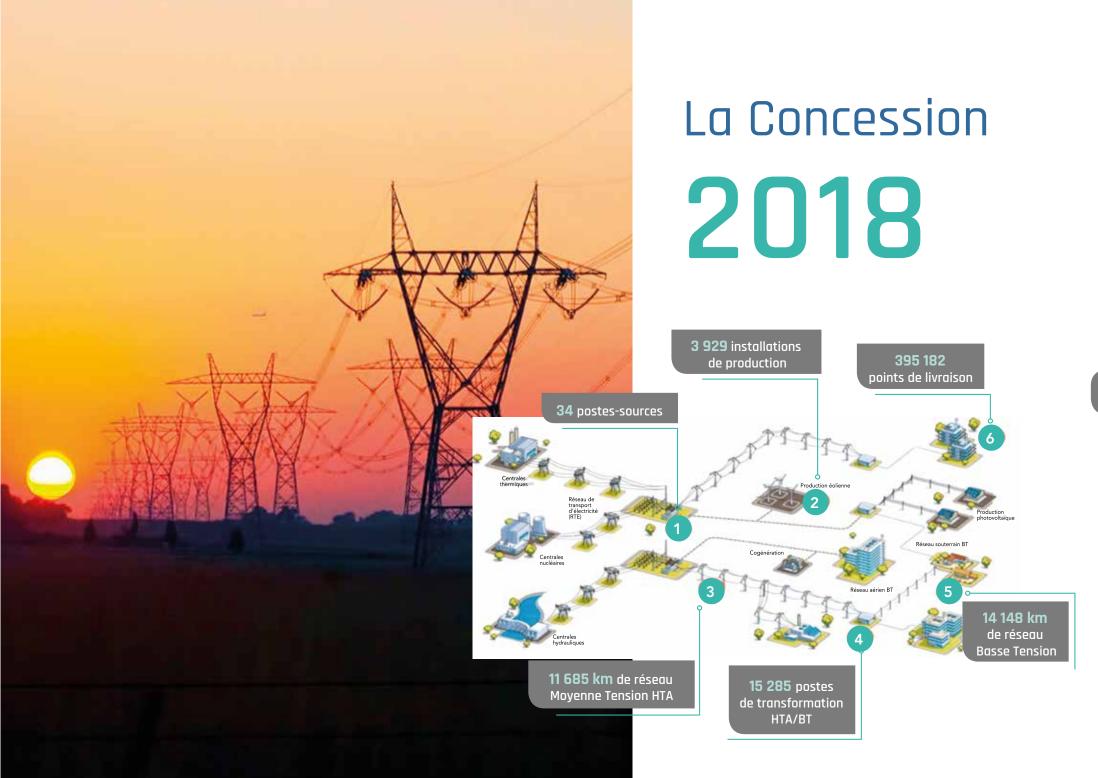
Une gratuité durant l'année 2018 a été proposés aux usagers.

Dès le début de cette opération le SDE22 a décidé la gratuité sur son réseau de borne de charge jusqu'à la fin de l'année 2018. Cette décision relevait de l'installation progessive des bornes et des systèmes de paiement . La charge financière de cette gratuité a été entièrement prise en charge par le SDE22.

Dès 2019 des tarifs seront proposés aux usagers.







Le contrôle de la concession

CONTROLER ET AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC ET UNE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE QUALITÉ

Le SDE22 est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés pour l'ensemble des communes du département.

A ce titre il réalise un contrôle pour s'assurer de la bonne exécution de ces services publics concédés par contrat à ENEDIS et Edf pour l'électricité dans le respect des dispositions contenues dans le cahier des charge de concession.les contrôles portent sur :

- > La qualité de l'électricité acheminée
- > La qualité des relations clientèles
- > Les redevances
- > La taxe finale sur la consommation d'électricité
- > Les tarifs sociaux.

Le renouvellement des concessions de distribution fait l'objet de nombreux débats.

L'actuel contrat conclu pour une durée de 30 ans arrive à échéance. Son renouvellement est prévu pour 2023. ENEDIS est chargé de l'exploitation et de la distribution publique d'électricité, et EDF est chargée de l'application des tarifs réglementés de vente (TRV).

Depuis la signature de ce contrat le 2 juillet 1993 le cadre réglementaire a fortement évolué et le contexte énergétique est venu impacter le modèle de distribution d'électricité.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies) à laquelle adhère le SDE22, et France Urbaine se sont engagées dans une négociation avec Enedis et EDF pour aboutir à un accord cadre nationale qui fixe des modèles de convention et de cahier des charges pour le niveau national dans le cadre du monopole Enedis et EDF.

Au niveau départemental, il reste à conclure des décisions concernant :

- > La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- > La réalisation d'un schéma directeur des investissements et sa déclinaison en programmes pluriannuels d'investissements.

Durant l'année 2018, des négociations importantes seront amenées par le SDE22 avec ENEDIS pour adapter le cadre national au contexte costarmoricain, dans un objectif de conclure si possible avant le 1er juillet 2021.

La commission « distribution Electrique » du SDE a engagé un travail préparatoire à un nouveau contrat.

Concernant la qualité du service en 2018, les principaux indicateurs sont relativement stables et confirment le maintien d'un bon niveau d'exploitation. Reste à améliorer les temps de coupures d'électricité.

CONTRÔLE DE LA CONCESSION PAR LE PEBREIZH

Pour répondre aux intérêts communs des syndicats bretons, un contrôle mutualisé sur deux thèmes jugés nécessaires au bon fonctionnement de notre mission ont été retenus par les élus du PERreizh :

- > Les clients mal alimentés en électricité
- > Les prestations servies par ENEDIS et EDF

Ces missions ont été réalisées avec l'appui de l'AEC.

Un travail a été réalisé sur les dossiers existants et un autre dans les locaux d'ENEDIS.

Cela a permis de détecter des anomalies qui ont été confortées par une campagne de pose d'enregistreurs chez des particuliers.

Cet audit a permis de détecter un nombre de clients mal alimentés en électricité supérieur à celui communiqué par ENEDIS.

Ce travail important permet de défendre nos intérêts auprès des services de l'Etat.

Concernant les prestations servies par ENEDIS et EDF. Les syndicats se sont heurtés aux informations liées à la protection des données. Ce sujet restera à approfondir.

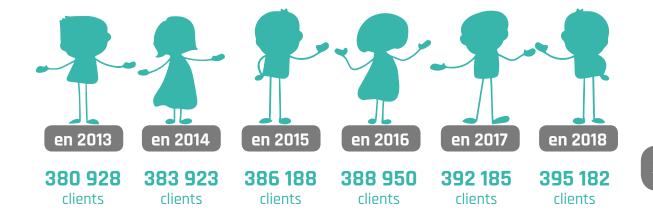
Evolution du nombre de clients et de la consommation d'électricité

COMBIEN LES COSTARMORICAINS ONT-ILS CONSOMMÉ D'ÉLECTRICITÉ EN 2018 ?

En Côtes d'Armor le nombre de clients de la concession est passé à :

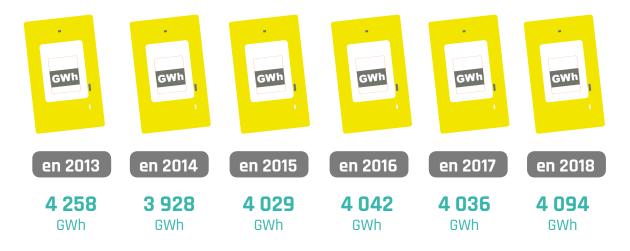
395 182 au 31 décembre 2018. Ce chiffre est en constante auamentation chaque année.

Depuis 2012 le nombre de client a progressé de + 16 775.



La consommation globale d'électricité a augmenté de 1,4 % en 2018.

4 094 GWh consommés en 2018.



EN 2017

Enedis a mis en service :

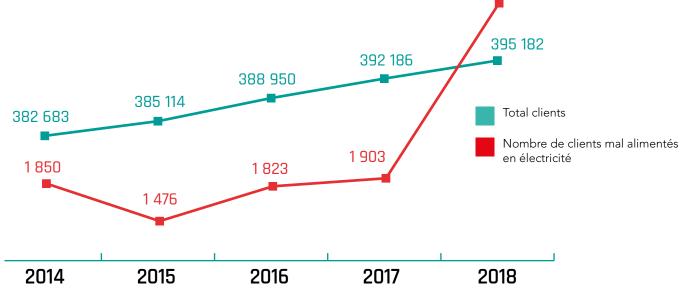
37 km de réseau électrique HT à 100 % en technique souterraine.

36 km de réseau électrique basse tension à 42 % en technique souterraine.

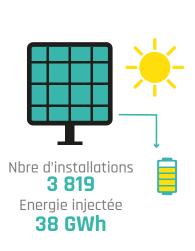
La tenue de tension du réseau électrique en Cotes d'Armor

NOMBRE DE CLIENT MAL ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ (CMA)

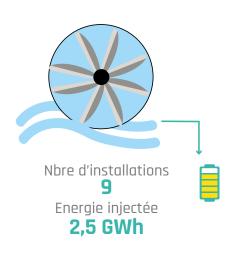
On relève dans ce contrôle une augmentation de 90 % de clients mal alimentés (CMA) entre 2017 et 2018. ENEDIS utilisait depuis de nombreuses années un outil de contrôle SIG pour évaluer la situation des clients. Les résultats présentés étaient pratiquement stables depuis de quelques années. Cependant une nouvelle méthode de calcul plus complète a permis d'affiner les résultats.



RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS PHOTOVOLTAIQUE - EOLIEN - HYDRAULIQUE ET AUTRES*









3 648

Déploiement du compteur Gazpar par GRDF

Au 31 décembre 2018 :

Ce sont **4 730** compteurs et **20** concentrateurs qui ont été installés en 2018.

Le déploiement se terminera en cours d'année 2020, un retard d'environ 6 mois est prévu par rapport aux prévisions annoncées.



Poursuite du déploiement du compteur Linky par Enedis

Les nouveaux compteurs électriques « LINKY » développés par ENEDIS sont actuellement en cours d'installation sur le territoire.

D'ici 2021, 35 millions de foyers français seront équipés de compteurs Linky.



Au 31 décembre 2018 :

16 millions de compteurs ont été remplacés en France, 1,2 millions en Bretagne, dont 222 000 en Côtes d'Armor soit 57 % de compteurs raccordés.

14 000 compteurs étaient posés chaque jour à travers le pays en 2017, et ce chiffre est passé à 25 000 pour 2018

Combien coûte Linky?

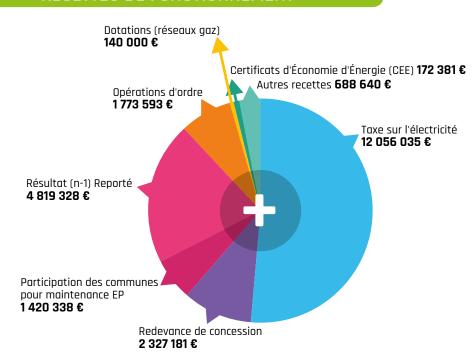
Le coût de l'installation des compteurs Linky en France est estimé à 5,7 milliards d'euros. Le prix de chaque compteur Linky est compris entre 120 et 140 euros l'unité, pris en charge par les recettes d'Enedis issus du tarif d'utilisation des réseaux.

Des Communes ont pris des délibérations contre la pose des compteurs, elles ont été déboutées par le tribunal administratif. « Des directives ont été envoyées par le ministère aux préfets pour leur signifier que ces délibérations sont illégales. »

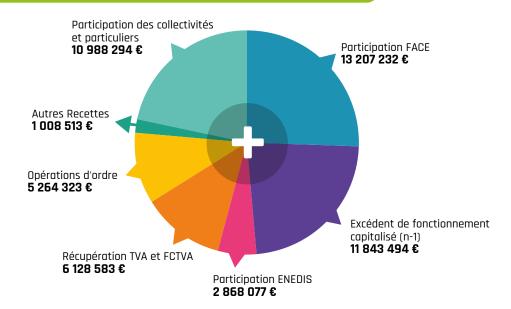


Finances
Moyens humains
Partenariats

2018



RECETTES D'INVESTISSEMENT



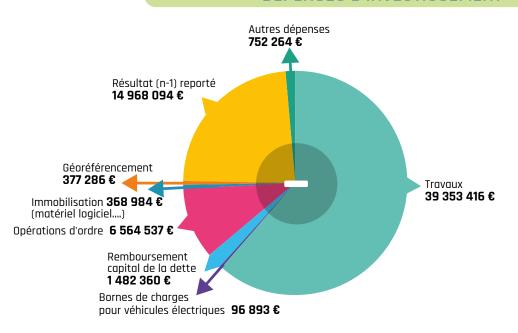
Autres dépenses 722 623 € Participation réseau gaz 220 000 € Reversement de taxes 1 380 677 € Autres dépenses 722 623 € Entretien Eclairage public 2 257 074 €



Opérations d'ordre ₄ **634 137 €**

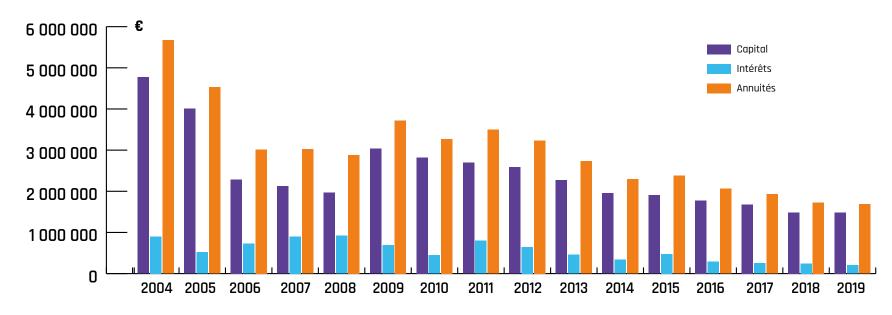
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



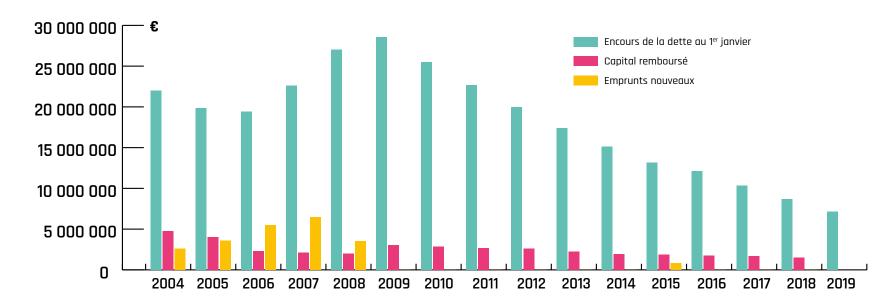
Évolution de l'annuité de la dette

de 2004 à 2018 et prévisions 2019



Évolution de l'encours

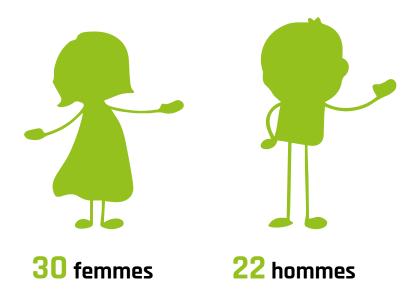
de 2004 à 2018 et prévisions 2019



Les moyens humains

ZOOM SUR LES SERVICES

Au 31 décembre 2018, l'équipe du SDE22 compte 52 agents.



RECRUTEMENT EN 2018

Manuel FERNANDEZ – Service Energie en contrat d'apprentissage en alternance dans le cadre d'une licence professionnelle « Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable »

DÉPART EN 2018

Daniel DEMOY – Ingénieur Territorial – responsable d'un des trois secteurs techniques du département a quitté la collectivité le 1er février 2018 pour profiter d'une retraite, après 36 années passées au SDE.

FORMATIONS

- > 28 agents (52,83 %) ont suivi une formation d'au moins un jour, ce qui représente 108 jours de formation sur l'année.
- > Coût de la formation : 28 672 €

Technologies informatiques et cartographiques

SUITE DE LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX DE 2012

La détection des réseaux souterrains d'Eclairage Public suit son cours sur les territoires classés en unités urbaines. La prestation est réceptionnée pour la moitié du linéaire et commandée à hauteur de 80% de l'estimation initiale. La date limite pour cette opération a été repoussée au 1er janvier 2020 par l'État et le Syndicat sera donc dans les délais.

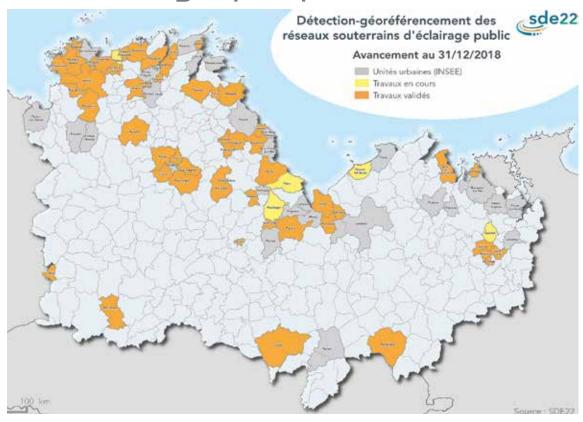
En parallèle, un marché de contrôle va être lancé en 2019 pour vérifier que cette opération, ainsi que les levées à l'occasion de travaux neufs, sont bien effectuées dans les tolérances imposées par la loi (écart maximum de 50 cm pour les réseaux souples).

La détection de ces mêmes réseaux, dans les communes classées en unités rurales, est programmée à partir de 2020.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Pour répondre aux obligations relatives à la protection des données informatique, le syndicat a lancé une démarche interne pour se mettre en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la protection des données). Des audits ont été réalisés en interne avec l'ensemble du personnel et un groupe de travail a été constitué pour assurer le suivi de cette démarche, afin d'accompagner les services dans l'application de ce règlement qui a été rendu obligatoire en mai 2018.



PARC INFORMATIQUE DU SDE22

Le SDE dispose d'un réseau informatique avec 2 serveurs physiques (4 virtuels) et une soixantaine de PC. Le réseau comprend un accès fibre internet doublé par une ligne spécialisée. Le système est protégé par un antivirus et un pare-feu.

L'ensemble permet le fonctionnement d'une dizaine de logiciels (3 applications sont exploitables sur internet).

NOUVEL ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Le standard téléphonique utilisé depuis plus de 30 ans a été remplacé par un système informatique (à base d'un logiciel libre et sur une ligne téléphonique réservée et doublée) plus aisément paramétrable pour un meilleur accueil du public

Le SDE22 créé une SEM dédiée à l'énergie

LA SEM: LEVIER D'UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

En novembre 2017, une première réflexion avait été engagée par les élus du SDE22 pour entrer dans une démarche sur la transition énergétique afin de porter des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production d'énergie, notamment ceux relatifs aux énergies renouvelables, la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie, la mobilité...

Afin de porter ces ambitions, une Société d'Economie Mixte, dénommée « Energies 22 » a été crée en décembre 2018. Celle-ci a pour but de lancer des projets innovants et d'envergure.

Plusieurs actionnaires ont répondu à ce projet ambitieux :

La Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, Arkéa, les Sociétés LE DU et STURNO qui se partagent 40 % du capital fixé à 1 600 000 €.

Cette forme de partenariat-actionnariat public privé permettra à notre collectivité, tout en étant actionnaire majoritaire, d'externaliser, de partager une part du risque, et de bénéficier des compétences de ses partenaires.

Plus globalement, un des autres atouts d'une SEM est de favoriser l'investissement dans une politique locale de transition énergétique. Restant maître du jeu, les collectivités sont ainsi en mesure de réinvestir dans des actions locales. Nombreuses aujourd'hui sont celles qui s'inscrivent dans cette démarche.



Le statut de SEM permettra de développer des projets de territoire, en lien avec les acteurs économiques locaux.







Partenariats

AVEC LE PEBreizh

Sous la présidence de Jean GAUBERT, les Présidents et élus du Pôle énergie Bretagne se sont réunis à plusieurs reprises dans l'année pour accompagner toutes les démarches régionales qu'il y a lieu de mettre en commun :

- > COP Breizh
- > Conférences bretonnes de l'énergie
- > Réunions régulières avec le concessionnaire Enedis

AVEC LES CEP - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le SDE22 a signé fin 2017 la nouvelle convention de partenariat avec les structures porteuses d'un service de CEP (Conseil en énergie partagé).

Cette convention permet aux CEP de bénéficier d'un accompagnement financier du SDE22 facilitant le développement du service sur les territoires couverts tout en minimisant les coûts à supporter par les communes.

Cet engagement pour 3 ans du SDE22 auprès des CEP conforte le réseau des techniciens énergie départementaux et facilite le travail sur la thématique énergie en lien avec les territoires couverts par un CEP.

Pour 2018, le SDE22 a accompagné les structures CEP à hauteur de :

- > Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint Brieuc : 89 5599,59 € (Saint-Brieuc Armor Agglomération : 45 631,42 € et Lamballe Terre & Mer : 43 968,17 €)
- > Agence Locale de L'Énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) : 17 1784,73 € (Communauté de Communes du Kreizh-Breizh)
- > Dinan Agglomération : 49 242,64 €
- > Lannion Trégor Communauté : 45 432,12 €

Soit une aide totale de 203 059,09 € pour accompagner les communes sur la thématique de la maîtrise de l'énergie.



AVEC ELECTRICIENS SANS FRONTIÈRE

Electrification – projets de coopérations

Le SDE22 accompagne des projets d'électrification à travers le monde. Il contribue à cette action dans le cadre d'un protocole établi par le comité. Pour l'année 2018, un projet d'électrification du village de Morosely à Madagascar a été retenu, après avis d'une expertise faite par Electriciens sans frontière. Ce projet, mené par l'association « Experts solidaires des Côtes d'Armor » a pour objet l'installation d'une mini centrale électrique autonome (générateur solaire) permettant à 450 foyers (2 500 personnes) et 40 entreprises locales d'avoir accès à l'électricité. Le montant de la participation du SDE a été de 34 200 €.

AVEC LES EPCI : COMMISSION PARITAIRE DE L'ÉNERGIE

Mise en place en 2016 cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, elle a pour rôle de valoriser les échanges entre les EPCI et le SDE, ces échanges portent sur la transition énergétique et la croissance verte. Différents thèmes ont été abordés notamment :

- > La création de la SEM Energies 22
- L'accompagnement des collectivités sur la rénovation énergétique des bâtiments intitulé le 3X22
- > L'acquisition d'un système de management de l'énergie pour suivre la consommation énergétique.
- > La situation des réseaux gaz en Côtes d'Armor...

AVEC LES COMMUNES

> Subvention « projets lumières » pour la Fêtes des remparts Dinan : 5 000 €

AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

> Le fonds de solidarité logement (FSL) géré par le Conseil Départemental vient en aide aux personnes défavorisées dans leur démarche d'accession ou de maintien dans le logement et dans leurs paiements de factures d'énergies.

Pour accompagner ce dispositif le SDE22 participe à ce fonds de soutien dans sa partie électricité pour un montant de 40 000 €.

- > Dans le cadre de l'accueil du Tour de France 2018, et notamment l'arrivée à Guerlédan
- Mûr de Bretagne le Syndicat a pris en charge la maîtrise d'ouvrage et le coût de l'installation provisoire du renforcement de réseau pour un montant de 10 000 €.

AVEC LES AUTRES SYNDICATS

Subventions exceptionnelles aux syndicats d'énergie des Antilles

En septembre 2017, l' ouragan « IRMA » - parmi les plus dévastateurs de l'histoire a frappé les îles des Caraïbes, touchant les Antilles et notamment la Martinique et la Guadeloupe. Un mouvement de solidarité a été mis en place à l'échelle internationale. Le SDE22, par souci de solidarité avec ses collègues, a souhaité apporter un soutien financier aux deux Syndicats d'électricité de la Martinique et de la Guadeloupe pour un montant de 10 000 €. Cette subvention a été versée en 2018.

- > Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) : 5 000 €
- > Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG) : 5 000 €

A la suite de cette relation, les élus du SyMEG de la Guadeloupe sont venus en visite dans les Côtes d'Armor en octobre 2018.









Espace Carnot - 53, boulevard Carnot CS 20426 - 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél : 02.96.01.20.20 - Fax : 02.96.78.16.67

mél:sde22@sde22.fr

www.sde22.fr